



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Eure-et-Loir

**Circonscription de
Châteauneuf en Thymerais**

Conseil d'école n°1

Ecole : Saint-Aubin-des-Bois

Date et horaires du conseil : 18h-20h

Présents et qualité :

Equipe pédagogique : Mme Camille Lureau (Directrice et enseignante de CM1), Mme Katia Vandame (enseignante de CM1-CM2), Mme Elise Potheau (enseignante en CE2-CM1), Mme Nathalie Tutti (enseignante de CE2), Mme Gaëlle Capron (enseignante de CE1), Mme Charlène Hermenier (enseignante de CP-CE1), Mme Amélie Rousseau (enseignante de CM1 le vendredi et un mardi sur trois).

RASED : Mme Catherine Monguillon (psychologue scolaire)

Parents élus : Mme Marine Lochon, Mme Mélanie Dantier, Mme Aurélie Mauclerc, Mme Amandine Bernier, Mme Carole Erchoff-Aubert, Mme Loubna Belkouch.

SIRP : Mme Marie-Anne Chenesseau (présidente du SIRP – Fontaine-la-Guyon)
M. Michel Guesnet (vice-président du SIRP – Saint-Aubin-des-Bois)

APE : Mme Céline Guillot

Absents excusés :

M. Benjamin Philippe (Inspecteur de l'Éducation Nationale de Châteauneuf-en-Thymerais)
Mme Gougeon (Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale)
Mme Pascaline Poinard (parent élu).

ORDRE DU JOUR :

Présentation des membres du conseil d'école
Compte-rendu des élections des représentants de parents d'élèves
Effectifs et organisation pédagogique
Présentation des projets et actions pédagogiques
Présentation du projet d'école.
Présentation et vote du règlement intérieur de l'école.
Aide aux élèves en difficulté (APC, RASED, dispositifs d'aide)
Livret Scolaire Unique
La sécurité : PPMS et exercice incendie
La coopérative scolaire (OCCE)
Le périscolaire
Questions diverses

Compte-rendu du conseil d'école

1/ Présentation des membres du Conseil d'école

La Directrice propose à chacun de se présenter et adresse ses remerciements aux membres du conseil pour leur présence ce jour.

L'école a accueilli deux nouvelles enseignantes en cette rentrée 2023 :

Mme POTHEAU, enseignante en CE2-CM1 ;

Mme ROUSSEAU qui complète Mme Lureau, en classe de CM1, tous les vendredis et un mardi sur trois depuis le 19 septembre.

La directrice laisse la parole à Mme Guillot, nouvellement élue à l'Association de Parents d'élèves de l'école. Présentation de l'APE.

Le marché de Noël aura lieu le dimanche 10 décembre et l'APE demande s'il est possible de distribuer le mot concernant la vente de sapin.

2/ Compte-rendu des élections des représentants de parents d'élèves

Elles se sont déroulées le vendredi 13 octobre 2023.

6 sièges étaient à pourvoir.

Comme les années passées, les votes se sont faits par correspondance.

Nombre d'inscrits: 242

Nombres de votants: 148

Nombre de bulletins blancs ou nuls: 14

Nombre de suffrages exprimés : 134

Taux de participation de 61,16%

La directrice indique que ce pourcentage est supérieur à celui de l'année passée (57,26%) et remercie les parents qui ont participé au vote par correspondance.

Le vote par correspondance est renouvelé pour l'année suivante : vote à l'unanimité.

Résultats des élections 2023-2024:

6 sièges de parents titulaires ont été pourvus :

Mme BELKOUCH Loubna

Mme BERNIER Amandine

Mme DANTIER Mélanie

Mme ERCHOFF-AUBERT Carole

Mme MAUCLERC Aurélie

Mme POIGNARD Pascaline

2 sièges de parents suppléants ont été pourvus :

Mme BOUHOUT Yasmina

Mme LOCHON Marine

Un mot annonçant les résultats des élections a été collé dans les cahiers de liaison, le vendredi 20 octobre.

3/ Effectifs et organisation pédagogique

Novembre 2023 :

| | |
|-----------|-----|
| CYCLE II | 87 |
| CP | 12 |
| CE1 | 36 |
| CE2 | 39 |
| CYCLE III | 61 |
| CM1 | 41 |
| CM2 | 20 |
| TOTAL | 148 |

Ces 148 élèves sont répartis sur six classes :

- un CP-CE1 de 22 élèves (12 CP et 10 CE1)
- un CE1 de 26 élèves
- un CE2 de 27 élèves
- un CE2-CM1 de 23 élèves (12 CE2 et 11 CM1)
- un CM1 de 24 élèves
- un CM1-CM2 de 26 élèves.

4/ Présentation des projets et actions pédagogiques

- **Les projets pédagogiques**

Le projet d'école commun a pour thème les Jeux Olympiques.

Pour ce projet :

- 5 classes sont inscrites à l'USEP : l'association prête du matériel sportif aux classes et propose de participer à des projets ou rencontres sportives.
- 4 classes participent au prix littéraire Ecolire qui a pour thème annuel « les jeux olympiques ». Ce projet a pour enjeu d'amener les élèves à aimer lire, mais aussi à lire beaucoup de textes « longs » et « entiers ». Les sélections de livres ont été commandées et achetées pour l'école. Les élèves de cycle 2 ont reçu une partie de la sélection de niveau 2, tandis que les élèves de cycle 3 ont reçu la sélection de niveau 3. D'ici le mois de mai, les élèves auront la possibilité de lire le plus possible d'ouvrages de leur sélection, afin de participer à un vote individuel sur l'œuvre qu'ils ont le plus appréciée. Sont également prévues selon les souhaits des classes une rencontre avec des auteurs ou des illustrateurs pour donner à découvrir la genèse d'un livre de la sélection ou une séance de mise en voix avec un comédien pour apprendre à oraliser un texte choisi.

Chaque classe travaillera également ce thème, au sein de la classe.

Projets sportifs :

L'école souhaite organiser un challenge olympique avec toutes les classes de l'école, ainsi que des Olympiades. M. Cendrier intervient, cette année encore, lors des séances de sport à l'école, et ce, pour une durée de 12 séances par classe.

Projets culturels :

La classe de CP/CE1 participera au projet Ecole et Cinéma avec les élèves de CP de Fontaine-la-Guyon. Ils visionneront, au cinéma Les Enfants du Paradis, trois films : Ernest et Célestine, U et Wallace et Gromit, Les Inventuriers. La première sortie aura lieu le vendredi 8 décembre à 14h.

La classe de CM1-CM2 partira en classe de neige. Mme Lureau laisse la parole à Mme Vandame, enseignante de la classe.

Le séjour est prévu du 10 mars au 19 mars 2024 à Valloire, en Savoie, avec une classe de CM1-CM2 de Lucé. Sont prévus des cours de ski l'après-midi (6 séances), et le matin les élèves bénéficieront, entre autres, d'activités pédagogiques sur la faune et la flore locale, de sorties en raquettes, de cours de secourisme.

La classe sera accompagnée par deux bénévoles-encadrants, hors école, et aura un animateur pédagogique sur place. Il est demandé un paiement de 390 € par famille.

Des actions sont mises en place pour financer le projet : un spectacle est offert par un parent d'élève de la classe. Ce projet ne sera pas forcément reconduit tous les ans.

Mme Vandame transmettra le plan financier et les devis au SIRP.

- Les actions pédagogiques

Mise en place de l'ENT académique dans les classes

Les enseignantes ont bénéficié d'une formation à l'ENT académique, PrimOT, le jeudi 12 octobre. Sa mise en place est en cours dans les classes. Il est déjà actif en classe de CE2.

C'est un service numérique accessible sur Internet qui regroupe des outils et des ressources à destination des élèves, des familles et des enseignants. Il permettra aux familles d'avoir accès, de leur ordinateur ou téléphone, à différentes informations, choisies par l'enseignante de la classe de leur enfant, telles que le cahier de texte, le coin des parents, qui est un moyen de communication, ou encore un blog de classe.

Les enseignantes souhaitent rappeler que, même si les devoirs sont écrits sur l'espace numérique, il est tout de même demandé aux élèves de copier leurs devoirs dans l'agenda, cela participe à leur formation d'élève. De même, le coin parent présent sur l'ENT, ne remplace pas le cahier de liaison.

L'ENT PrimOT, déployé sur l'ensemble des classes d'une même école est proposé au prix forfaitaire de 230 € par école et par an. Nous remercions le SIRP pour cet investissement.

La lutte contre le harcèlement

L'école participe également au programme de lutte contre le harcèlement à l'école. Ce plan appelé PHARE a été mis en place dans l'objectif de prévenir et de prendre en charge les situations de harcèlement dans le cadre scolaire. Dans l'école, il y a deux référents « bien-être », Mme Lureau et Mme Hermenier, qui ont la responsabilité d'appliquer la méthode de préoccupation partagée lorsqu'une situation de harcèlement a été décelée et est avérée. S'agissant d'enfants, l'objectif de cette méthode est de leur faire prendre conscience du mal-être de leur camarade et de les amener à changer de comportement en faisant preuve d'empathie.

Présentation du plan de prévention aux membres du conseil : Mme Lureau prendra en charge l'élève cible et Mme Hermenier prendra en charge les élèves à sensibiliser.

Déroulement au sein de l'école :

1/ Premier entretien avec l'élève cible, afin de le sécuriser, de le rassurer et de l'écouter.

2/ L'équipe « bien-être » identifie les élèves intimidateurs et constitue un groupe d'élèves appelés « groupe à sensibiliser » (comprenant l'élève ou les élèves intimidateurs, mais également des élèves neutres).

3/ Mme Hermenier met en place un premier entretien avec ces élèves à sensibiliser pour les amener à chercher la préoccupation envers la victime, à engager la recherche de solutions.

S'assurer, par la suite, à l'aide d'entretiens réguliers, ne dépassant pas 3 minutes, que les suggestions faites par l'élève à sensibiliser sont mises en œuvre.

3/ Mme Lureau poursuit les entretiens avec l'élève cible, mais aussi avec sa famille.

Les entretiens avec l'enfant doivent être courts.

L'Inspection de l'éducation nationale de Châteauneuf-en-Thymerais est informée de la mise en place du protocole et de son suivi.

Dans le cas où la situation ne parviendrait pas à être désamorcée, une équipe éducative sera mise en place, à laquelle pourra participer M. Philippe, IEN de l'éducation nationale.

Un fait d'établissement pourrait également être rédigé et la famille sera contactée par la direction académique.

Si, malgré toutes ces modalités de prises en charge, l'élève poursuit dans l'intimidation, une mesure conservatoire pourra être prise, à savoir l'exclusion de l'élève de l'école pour une durée de cinq jours.

Lors des vacances de la Toussaint, a été décidé par le Ministère que tous les élèves à compter du CE2 se verront proposer de remplir une grille d'auto-évaluation non nominative visant à améliorer la connaissance des situations de harcèlement scolaire au sein de l'école ou de l'établissement.

Deux heures du temps scolaire seront banalisées à cette fin, entre le jeudi 9 novembre et le mercredi 15 novembre.

Les parents demandent comment les enseignantes introduisent le harcèlement en classe. Les enseignantes expliquent qu'elles travaillent en amont sur l'acceptation des différences, la laïcité, le respect et la tolérance, avant d'aborder la notion de harcèlement qui découle du non-respect de ces valeurs. Ceci n'étant pas le travail d'une seule journée, les enfants y sont sensibilisés tout au long de l'année.

- **Les sensibilisations en classe**

La journée de lutte contre le harcèlement a lieu ce jeudi 9 novembre.

L'infirmière scolaire interviendra le jeudi 30 novembre, au sein des classes de CP/CE1 et CE1, afin de sensibiliser les élèves à l'hygiène bucco-dentaire.

Une sensibilisation sur l'utilisation des écrans a été demandée pour la classe de CM1 et une sur les gestes qui sauvent pour la classe de CM2. Elles sont actuellement en attente.

5/ Présentation du projet d'école

La directrice présente les grands axes du projet d'école :

1/ Assurer l'acquisition des fondamentaux :

Lire et comprendre

Maîtriser les gestes graphiques

2/ Sécuriser le développement et l'épanouissement de l'enfant :

Développer l'attention et la concentration

Prévenir toute forme de harcèlement et de violence :

Elaborer un plan de prévention.

3/ Travailler la justice scolaire :

Elaborer des règles collectives de vie de l'école.

Prendre en compte le sentiment d'injustice, la justice reconstructive, le cadre et les règles.

4/ Développer la coéducation :

Augmenter la communication positive avec les parents.

Présentation du bilan du projet d'école 2022-2023, réalisé en équipe pédagogique dans les semaines qui ont suivi la rentrée.

6/ Présentation et vote du règlement intérieur de l'école

La Directrice lit le règlement intérieur qui a été réactualisé l'année passée.

Modifications apportées :

Article 1 : Suite à l'attentat du vendredi 13 octobre à Arras, les établissements scolaires sont passés en alerte « urgence attentat ». Il est demandé aux familles de ne pas « rester attroupées devant l'école », notamment lors des entrées et sorties des élèves.

La directrice rappelle qu'à ce niveau d'alerte, un justificatif d'identité peut être demandé aux personnes inconnues, se présentant à l'école, de même qu'un contrôle des sacs.

Article 8 : Ajout de la présentation du programme PHARE. Il « combine plusieurs actions et dispositifs pour prévenir le harcèlement et le cyberharcèlement, et pour intervenir lorsqu'il se produit. Il s'adresse à tous les membres de la communauté éducative. Au sein de l'école, deux enseignantes sont référentes bien-être et seront à même de prendre en charge et de traiter les situations d'intimidation. »

Le règlement est soumis au vote et est accepté à l'unanimité. Il sera collé dans les cahiers de liaison des élèves et devra être lu et signé par les familles. Il sera expliqué aux élèves en classe au préalable.

Un parent élu soumet l'idée de mettre des poubelles dans les toilettes des filles pour les protections périodiques. Les enseignantes indiquent que les élèves ont la possibilité d'utiliser les toilettes enseignantes, dans ce cas précis, qui se trouvent à l'intérieur des toilettes filles.

7/ Aide aux élèves en difficulté (APC, RASED, dispositifs d'aide)

Présentation de Mme Monguillon et du Réseau d'Aide aux Elèves en Difficulté (RASED) du réseau de Courville-sur-Eure.

Les élèves en difficulté identifiés par les enseignantes pourront être pris en charge par le Réseau d'Aide aux Elèves en Difficulté.

Le regroupement scolaire bénéficie de la présence de l'enseignante spécialisée à dominante éducative (maître E), Mme Merlé, qui intervient sur les difficultés scolaires (groupes de besoins, co-intervention avec l'enseignante) ainsi que de la présence de Mme Monguillon, psychologue de l'Education nationale, qui intervient sur les problématiques de comportement et difficultés scolaires persistantes, sous la forme d'observations dans les classes, de réunions avec les familles, de bilans d'évaluation de compétences de l'enfant. Mme Monguillon précise que tout cela est mis en place pour le bien-être de l'enfant à l'école et qu'il ne faut pas hésiter à les solliciter.

Concernant la prise en charge des difficultés des élèves, sont mis en place :

- Une différenciation dans les classes ;
- Des projets personnalisés selon les besoins des élèves (PPRE, PAP, suivi des élèves lors d'équipes éducatives) ;
- Un accompagnement pour les enfants en situation de handicap (PPS et équipe de suivi de scolarisation);
- D'un stage de réussite (8 élèves maximum par session) : la première a eu lieu lors des vacances de la Toussaint et a été proposée à 7 élèves de la classe de CM1. Deux autres stages auront lieu, à l'école, aux vacances de printemps et la dernière semaine du mois d'août.
- Des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC).

8/ La sécurité : PPMS et exercice incendie

Plusieurs exercices sécurité sont prévus au cours d'une année scolaire.

Trois exercices incendie sont à réaliser. Le premier a eu lieu le vendredi 15 septembre et s'est bien déroulé. Un second sera prévu avant la fin du mois de mars et le dernier en juin.

Deux exercices PPMS sont également à prévoir :

- Un exercice Risques majeurs aura lieu au second trimestre.
- Un exercice Attentat/intrusion qui a eu lieu à l'école le vendredi 6 octobre.

Mme Lureau indique que le signal silencieux défini manque de praticité et demande s'il est possible de se concerter, avec le SIRP, pour convenir d'un nouveau fonctionnement, tel qu'un signal lumineux et/ou sonore qui serait placé dans les classes et pourrait être déclenché par chaque enseignante qui identifierait le danger.

Cette année, le scénario choisi était le suivant : « un tigre est entré dans le bureau de la directrice ». Les enfants devaient donc se cacher dans les zones de sûreté définies pour chaque bâtiment. Mme Lureau rappelle, qu'auprès des enfants, il n'est jamais mentionné le terme « attentat » ou « intrusion ».

La directrice remercie la mairie de Saint-Aubin-des-Bois qui a changé les serrures des portes qui n'avaient plus de clés. Toutes les portes sont donc maintenant verrouillables de l'intérieur pour les confinements au sein des classes ou de la salle informatique.

9/ La coopérative scolaire (OCCE)

Trois enseignantes s'occupent de la coopérative scolaire : Mme Lureau, présidente, Mme Tutti et Mme Vandame, mandataires, et Mme Vandame, trésorière.

L'argent offert par les parents sera utilisé pour acheter du matériel scolaire et pédagogique, des livres et des activités ludiques pour les divers apprentissages.

Se trouvent actuellement sur le compte 3 888,63 €.

De ce montant, il faut déduire :

- La cotisation pour l'année en cours et l'assurance.
- L'affiliation à l'USEP 28 d'un montant de 398,90 €.

- La participation au projet Ecolire d'un montant de 20 €.
- L'achat de livres pour le projet « Jeux Olympiques » d'un montant de 402,01€

Et sont à ajouter :

- La recette de la vente des photographies scolaires, soit 678,6 €.
- Le don de l'APE, d'un montant exceptionnel de 3 000 €. Nous remercions infiniment l'APE pour ce don extrêmement généreux.

Se trouve sur la coopérative scolaire un total actuel de 6 746,32 €.

A ce montant sera ajouté le don des familles qui sont en cours de dépôt sur le compte.

Un parent élu s'interroge sur le terme de « don ». Mme Lureau accepte de modifier le mot du regroupement, en concertation avec Mme Bouhours, en début de rentrée prochaine.

Mme Lureau rappelle que la coopérative scolaire permet d'offrir aux élèves des sorties, du matériel de classe ou de cour de récréation, des séries de livres ou des jeux, et qu'elle participe cette année au voyage scolaire de la classe de CM1-CM2. Sans les dons des familles, l'école ne pourrait pas proposer tout cela aux enfants.

Est décidé que sera indiqué sur les mots transmis aux familles pour les informer d'une sortie, le coût total de la sortie et la participation de la coopérative scolaire.

10/ Le périscolaire

La directrice invite Mme Chenesseau et M. Guesnet à prendre la parole, s'ils le souhaitent.

La garderie avec les PEP se passe très bien. Mme Lureau est très satisfaite de la gestion du temps périscolaire, autant sur la pause méridienne qu'à la garderie du matin et du soir.

Le SIRP indique que les effectifs de la garderie ont explosé, et qu'ils ont dû prévoir deux à trois animateurs en plus. Il peut y avoir jusqu'à 70 enfants accueillis à la garderie.

11/ Questions diverses

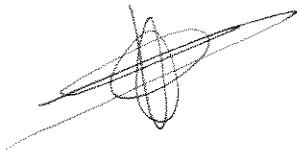
Aucune question n'a été transmise à la directrice.

Est ensuite annoncée la date du prochain conseil d'école : mardi 19 mars 2023 à 18h.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés et les membres du conseil d'école n'ayant plus d'autres questions, la séance est levée.

Date : 07/11/2023

Nom et signature du Secrétaire de séance :
Charlène HERMENIER



Nom et signature du directeur(trice)
Président de séance :
Camille LUREAU



Un exemplaire pour le registre de l'école

Un exemplaire envoyé au maire et à chacun des membres du conseil

Un exemplaire envoyé à l'IEN le : 17/11/2023